

**ATTESTATION DE DÉLIVRANCE DE L'INFORMATION DONNÉE
À SON CONJOINT COMMUN EN BIENS SUR LES CONSÉQUENCES DES
DETTES CONTRACTÉES DANS L'EXERCICE DE SA PROFESSION SUR
LES BIENS COMMUNS
(Arrêté du 4 juillet 2007)**

Je soussigné(e) :

Nom (de la personne immatriculée) : AABOUBOU

Prénom : Chakir

déclare sous ma responsabilité, conformément à l'article R. 123-121-1 du
Code de Commerce, avoir informé mon conjoint :

Nom : M'LAIEH

Prénom : Manella

avec lequel/laquelle je me suis marié(e)

- sans contrat de mariage (1)
- ou bien avec un contrat de mariage qui prévoit des biens communs aux
époux,

sur les conséquences des dettes contractées dans l'exercice de ma profession
sur ces biens communs.

Fait à Saint -Étienne

Le 20/11/2024

(Signature de la personne immatriculée)



(1) la mention relative à l'absence de contrat de mariage ne signifie pas que le
régime légal français est applicable